

Le label Qualité Tourisme Occitanie Sud de France

Prérequis par filières



Hôtellerie - Hôtellerie/restauration

- Classement de 2 étoiles minimum (Atout France)
- Offrir un service de petit-déjeuner.
- Respect de la règlementation en vigueur (aspects d'ordre fiscal, social, sanitaire, concurrence, sécurité...)
- Responsable de l'exploitation, titulaire d'un diplôme d'état en hôtellerie/restauration ou doté d'une expérience de plus de 3 ans dans ces domaines et reconnu par la profession.



Existence de **Conventions passerelles**, ne nécessitant pas d'audit externe supplémentaire, car déjà Qualité Tourisme via leur réseau. S'assurer que le réseau ait effectué un audit QT en N-2 max

- **★ Logis**
- Relais du Silence
- Groupe Accor (Ibis, Mercure, Novotel ...)
- Inter-hôtel
- Citotel Contact Hôtel
- Best Western
- Qualys Hôtel ...



Restaurant

- *Restaurant offrant une **restauration de type traditionnel**, proposant principalement de la **cuisine française**.
- ** Respect de la règlementation en vigueur (aspects d'ordre fiscal, social, sanitaire, concurrence, sécurité...).
- Titulaire au minimum d'un CAP ou BEP cuisine. En cas d'absence de diplôme, l'expérience professionnelle est prise en compte sur la base de 3 ans.
- * Les Fermes-Auberges labellisées Bienvenue à la Ferme.



Restaurant

Existence de **Conventions passerelles**, ne nécessitant pas d'audit externe supplémentaire, car déjà Qualité Tourisme via leur réseau.

* Tables & Auberges de France



Activités de Pleine Nature

Activités « Terre »:

- * Escalade, Via Ferrata, Spéléologie, Parcours acrobatiques en hauteur
- * Randonnée pédestre, Raquettes, VTT, Cyclotourisme
- 🔆 Equitation, Randonnée avec un âne, Attelage

Activité « Eau » :

- Canoë-kayak, Kayak des mers, Sports d'eau vive (canyoning, rafting, nage en eau vive)
- Plongée
- ★ Voile

Activité « Air »:

* Vol libre : Parapente, Kitesurf



Activités de Pleine Nature

- * Activités individuelles et collectives pour groupes, accompagnées ou non
- * Entreprises (RCS, MSA, URSSAF) ou structures associatives dès lors que leur offre est commercialisée par un réseau national ou international.
- Opérationnel au moins 6 mois dans l'année, dont au moins 4 mois d'activité effective
- Etre en conformité avec la règlementation en vigueur



Activités de Pleine Nature

- * Disposer d'un local d'accueil : bâtiment d'accueil ou local d'accueil (fixe ou semi-fixe)
- * Proposer des sanitaires (privés ou publics, sur place ou à moins de 200 m)
- Pratiquer au moins une langue étrangère
- ☆ Gérer la tenue d'un registre du suivi du matériel
- Exercer l'activité dans le strict respect du milieu naturel et des paysages traversés



Résidence de Tourisme Village de vacances

- * Structures faisant l'objet d'un classement **2 étoiles minimum** (Atout France).
- * Respect de la règlementation en vigueur (aspects d'ordre fiscal, social, sanitaire, concurrence, sécurité...)



Hôtellerie de Plein Air

Existence de **Conventions passerelles**, ne nécessitant pas d'audit externe supplémentaire, car déjà Qualité Tourisme via leur réseau.

- * Camping Qualité
- Yelloh! Village
- Flower Camping
- Sites & Paysages
- 🔆 Sunêlia
- Les Castels
- Airotel



Chambre d'hôtes

- Etre ouvert à la location au moins 4 mois dans l'année et être joignable au moins 6 mois
- Etre déclaré en mairie de la commune où se situe la (les) chambre(s) d'hôtes
- * Etre en conformité avec la règlementation en vigueur



Lieu de visite

Sites culturels et touristiques concernés :

- * musées, écomusées, centres d'interprétation
- * sites historiques
- * sites archéologiques
- * sites naturels
- * parcs animaliers et jardins botaniques
- parcs à thème
- * découvertes économiques et scientifiques
- lieux de visite mobiles (trains touristiques, péniches de découverte, etc.)



Lieu de visite

- Le site doit être ouvert au minimum 6 mois dans l'année
- Bénéficier d'une installation permanente (bâtiment d'accueil, avec dérogation si le site d'exploitation ne le permet pas (ex. Canal du Midi) parcours de visite)
- Présence d'une billetterie (même gratuite)
- Le parcours de visite doit être clairement identifié



Lieu de visite

- * Transmission de savoir / intérêt pédagogique : la qualité, l'exactitude et la pertinence du discours de médiation restitué au public, validé avec un référent scientifique.
- ** Respect de la règlementation : les professionnels doivent exercer leur activité dans le strict respect de la règlementation en vigueur (ERP, aspect d'ordres fiscal, social, sanitaire, concurrence, sécurité...)
- Présence de sanitaires obligatoire (privé ou public à moins de 200m)



Caveau et Point de vente

- * Les points de vente labellisés sont les lieux de vente où les agriculteurs vendent les produits de leurs exploitations. Il s'agit principalement de vin et de produits fermiers. La vente y est assurée par l'exploitant agricole, les membres de sa famille ou un salarié.
- Il peut s'agir de points de vente individuels ou collectifs. Le point de vente est situé dans la plupart des cas sur l'exploitation. Dans le cas des points de vente collectifs



Caveau et Point de vente

- Au moins 70% des produits à la vente sont Sud de France. La demande d'adhésion se fait sur le site <u>www.sud-de-france.com</u> (à ce jour, uniquement ex LR)
- Le point de vente dispose de sanitaires, propres à l'accueil du public
- L'entreprise a souscrit une assurance couvrant les risques liés à l'accueil de public (ERP) et à la vente de produits alimentaires, notamment responsabilité civile, accident du travail, vols et incendie est obligatoire.



Bar/Café

- * Etre en possession d'une licence de débit de boissons
- L'établissement dispose de sanitaires, propres à l'accueil du public
- Présence de vins, boissons locales et régionales ...



Le label est piloté par la Région Occitanie : Région Occitanie – Direction du Tourisme et du Thermalisme

Contact : Angelika Sauermost, Cheffe de projet Qualité Tourisme

Téléphone: 07.75.24.87.91 – E-mail: angelika.sauermost@laregion.fr

S'informer sur le label et adhérer : AD'OCC, Agence de Développement Economique Département Qualité Tourisme

Contact : Valérie Ruelle, Chargée de projet Qualité Tourisme

Téléphone: 04 99 64 29 29 - E-mail : qualite.tourisme@agence-

adocc.com

Pour aller plus loin :

Pour les professionnels : www.qualite-tourisme-occitanie.fr

